

Idée : l'État doit payer le travail, pas le chômage

Autor(en): **Linder, Wolf**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1130

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IDÉE

L'Etat doit payer le travail, pas le chômage

Wolf Linder

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

Aujourd'hui nous devons admettre l'idée que même en Suisse le chômage n'est pas un phénomène passager qui disparaîtra avec la reprise économique. On nous dit que notre économie n'est plus à l'abri de la concurrence internationale et que la production de nombre de nos produits et de nos services de qualité pourrait être déplacée à l'étranger. Tout cela est nouveau pour les salariés, les patrons et les politiciens. Le risque du chômage devient plus aigu. L'assurance-chômage atténue certes les difficultés matérielles de ceux qui perdent leur emploi. Néanmoins la question primordiale reste celle du travail. Que faire si les prévisions de certains économistes se confirment, si en Suisse aussi s'installe un chômage structurel de longue durée ?

Une des idées les plus intéressantes sur ce thème me paraît être celle que j'ai lue sous la plume de Fritz Scharpf, le directeur de l'Institut Max Planck pour la recherche sociale à Cologne. Ce spécialiste réputé de la politique du marché du travail estime que, dans des pays exportateurs comme l'Allemagne, le marché du travail va de plus en plus se scinder en deux. D'un côté des emplois hautement qualifiés qui résistent à la concurrence internationale, de l'autre des activités difficiles à rationaliser comme le nettoyage, le travail social ou les soins médicaux. La pression concurrentielle conduira à sacrifier des emplois dans les deux secteurs. Dans le premier secteur, tous les salariés même motivés et bien formés ne trouveront pas une place de travail. Dans le secteur moins productif, l'offre d'emploi reculera si les salaires ne baissent pas: les services traditionnels d'entretien et de réparation, les crèches, une partie de la formation permanente, les services personnels ne pourront plus être assumés ni par le privé ni par l'Etat, à cause du niveau trop élevé des coûts salariaux.

Dès lors, plutôt que de payer des indemnités de chômage, il serait plus sensé de créer des emplois supplémentaires dans le secteur privé. Mais pour cela les entreprises doivent baisser les salaires dans le

secteur moins productif, une évolution qui a conduit, par exemple aux Etats-Unis, à la paupérisation d'une partie des travailleurs. On peut imaginer de meilleures solutions qui associent les salariés, les entreprises et l'Etat. Les entreprises sont autorisées à payer un salaire partiel pour des tâches peu productives mais néanmoins indispensables. L'Etat complète ce salaire par un versement direct

**Plutôt que de
payer des
indemnités de
chômage, il serait
plus sensé de
créer des emplois
supplémentaires
dans le secteur
privé**

au salarié et les syndicats négocient la définition des emplois ainsi conjointement rémunérés.

Cette solution présente des avantages indéniables. L'Etat finance du travail et non le chômage; ces contributions publiques pourraient remplacer à terme l'assurance-chômage. Et surtout elle prévient la division sociale entre les actifs et les chômeurs, l'émergence d'une société duale telle qu'elle s'est développée aux Etats-Unis depuis une douzaine d'années, avec un chômage de longue durée qui frappe prioritairement les Noirs et les jeunes. Le système des paiements complémentaires évite aussi la multiplication des emplois publics pour combattre le chômage,

source de difficultés financières, comme la Suède en a fait l'expérience. Contrairement au partage du travail et à l'abaissement de la durée du travail, cette proposition contribue à la création décentralisée d'emplois, à l'initiative des entreprises.

Un tel système a naturellement son prix. Admettons que l'Etat verse un salaire complémentaire de 30 000 francs pour chacun des 150 000 chômeurs actuels: la facture s'élève à 4,5 milliards. C'est le coût de la solidarité sociale. Un coût que nous assumons depuis longtemps déjà dans un autre domaine et de même ampleur, pour garantir le revenu paritaire des paysans. L'agriculture est le type même d'activité qui, dans notre pays, ne soutient plus la concurrence internationale mais qui, jusqu'à présent, a été considérée comme indispensable et donc subventionnée. La comparaison avec la politique agricole actuellement en voie de réforme montre cependant que le système du salaire complémentaire public n'est pas sans danger et qu'il ne doit pas échapper au contrôle politique. Néanmoins ce qui est bon pour les agriculteurs devrait l'être aussi pour les chômeurs: de l'imagination et du courage pour élaborer et évaluer de nouvelles idées. ■

Ce texte a paru dans le quotidien bernois «Der Bund» le 5 juin 1993. Traduction DP.

DP **Domaine
Public**

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler, Wolf Linder

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens